



## SOCIETE AEROPORTUAIRE DE LOME - TOKOIN

Société d'Economie Mixte au Capital de 500 000 000 F CFA-R.C.C.M : 1986 B1604- C.C.A.I.T306/86  
BP : 10112 Lomé (Togo) - Tél : (228) 22 23 60 60 / 22 23 60 61 / 22 23 67 00 / 22 26 09 20 / 91 00 75 75  
Email : infos@salt.tg / secretariat.dgsalt@salt.tg / salttogo1@gmail.com  
Site web : aeroportdelome.com

Janvier 2025

# POLITIQUE SURETE

## ENGAGEMENT ET RESPONSABILITE DE LA DIRECTION GENERALE

La SALT est concessionnaire et gestionnaire de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (AIGE). Elle a pour missions entre autres l'aménagement, l'exploitation, l'entretien et le développement des installations commerciales de l'AIGE, tous les services destinés à la satisfaction des besoins des usagers et du public ainsi que la coordination de tous les services publics en ce qui concerne les affaires intéressant directement l'exploitation de l'AIGE.

L'objectif primordial de la sûreté est d'assurer la sécurité des passagers, des équipages, du personnel au sol et du public dans toutes les questions relatives à la protection de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite.

A cet effet, je m'engage à :

- mettre à disposition les locaux pour les activités de sûreté ;
- veiller à se conformer aux exigences nationales conformes aux dispositions des programmes nationaux relatifs à la sûreté de l'aviation civile ainsi qu'aux documents associés ;
- doter la SALT d'un manuel de sûreté, de procédures et bonnes pratiques afin de remplir de façon coordonnée et cohérente ses missions ;
- affecter les ressources financières nécessaires pour le recrutement, la formation et la qualification du personnel pour promouvoir et maintenir la culture de la sûreté ;
- assurer une formation efficace au personnel d'encadrement et développer une expertise en matière de sûreté ;
- définir et mettre en œuvre un mécanisme efficient de gestion de la riposte aux actes d'intervention illicite ;
- promouvoir la concertation entre les différents acteurs aéroportuaires à travers les organes de coordination ;
- prendre en compte les exigences de facilitation dans la planification des mesures de sûreté.



Le Directeur Général,

  
**Général de Brigade ALLAHARE Dimini**